

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1. En entrant ici, le patient accepte tout ce qui pourra servir à sa guérison. Les contraintes imposées au patient par le personnel médical le sont dans son plus strict intérêt.
2. La direction se tient à la disposition des patients afin qu'ils puissent présenter toutes demandes ou observations qu'ils jugeraient utiles.
3. Dans l'intérêt des patients, aucun objet dangereux ne doit être introduit à la clinique.
4. Il est strictement interdit de fumer dans la clinique sauf dans la salle prévue à cet effet.
5. Les sorties définitives se font exclusivement avec l'approbation d'au moins deux Supérieurs.
6. En cas d'incendie, conformez-vous aux indications du personnel qui se chargera de votre évacuation.
7. Les aides-soignants, sensibles à la douleur des patients, n'hésiteront jamais à recourir aux médicaments si leur utilisation s'avère nécessaire.
8. Aucun acte médical n'a besoin de l'accord préalable du patient du moment qu'il est pratiqué pour le bien du patient. Un consentement particulier est prévu pour les patients participants à des recherches expérimentales.
9. Les informations personnelles et médicales d'un patient sont confidentielles et restent circonscrites au patient et à son thérapeute.
10. Aucun patient ne peut accéder à son dossier. Il doit rester confidentiel, pour son bien.
11. Tout meuble, objet ou uniforme détérioré doit être remboursé.
12. La tenue de nuit réglementaire doit être portée de 22h30 à 7h30.
13. L'unique exemplaire du règlement complet se trouve affiché à l'accueil.

